

# LE MAL ET LA DOULEUR

Textes réunis et édités par  
Jacques Hainard et Roland Kaehr

1986

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

NEUCHÂTEL

## Une conception de l'objectivité du mal

Daniel Schulthess, professeur d'histoire de la philosophie, Université,  
Neuchâtel

p. 171-180

Quittant le terrain du mal qu'on éprouve, dont on souffre ou qu'on dénonce, la réflexion sur le mal ne relève ni de la plainte ni de la protestation. En effet, la réflexion se situe sur le plan de l'analyse et de la discussion et non sur celui de l'expérience. Elle n'a donc rien de pathétique, contrairement à l'expérience du mal elle-même.

Cependant, la compréhension du phénomène du mal peut intervenir en profondeur dans la manière dont le mal est vécu. Ceux qui en sont frappés veulent leur délivrance, mais souvent ils cherchent aussi à déchiffrer la signification du mal qui les touche. Dans l'expérience déjà s'affirment alors la réflexion et une certaine distance d'avec l'expérience. L'Ancien Testament en offre un exemple classique: frappé par le malheur dans ses biens et dans sa chair, Job discute le sens de ce qui lui arrive avec ses amis.

Le présent exposé ne se distingue pas radicalement de la réflexion qui naît au sein de l'expérience humaine du mal. L'expérience du mal et le fait de s'en rendre responsable sont des choses qui touchent chacun, même si c'est à des degrés extraordinairement divers. La réflexion trouve donc partout l'objet auquel s'appliquer. Quels sont les premiers résultats d'une telle réflexion? Ils tiennent d'abord en quelques différenciations conceptuelles qui, à leur tour, permettent de soulever plusieurs questions.

### Distinctions

Les expériences individuelles ou collectives peuvent être classifiées à l'aide de concepts variés s'opposant les uns aux autres. Ainsi, *mal* s'oppose à *bon* ou à *bien*, et aussi à *indifférent*. *Mal* peut alors se comprendre de diverses manières, dont les principales indiquent: —la souffrance qui nous touche au point de vue physique («tu me fais mal», «malaise»)

171

- l'inadéquation d'un moyen par rapport à une fin («un mauvais calcul», «je vois mal», «maladroit»)
- les défauts qui concernent le côté moral de la personne («malveillance», «maltraiter», «malfaisant»).

Cette classification, qui reprend des distinctions tout à fait communes et admises, doit nous servir à dégager un premier point: le terme *mal* se prend en plusieurs acceptions et donne lieu à différentes sortes d'énoncés évaluatifs. Dans chacune des acceptions distinguées, une norme d'une nature particulière est impliquée. La norme, dans le premier cas, réside dans le bien-être de la personne. Dans le deuxième, elle concerne la qualité des moyens mis en œuvre pour atteindre un but donné. Enfin, dans le troisième, la norme — pour les exemples retenus ci-dessus — touche aux règles des rapports entre personnes. La norme accompagne toujours l'énoncé évaluatif, et la diversité des normes est corrélative de la diversité des énoncés évaluatifs et de celle des acceptions de *mal*.

A propos des phénomènes que le terme *mal* indique dans l'une ou dans plusieurs de ses acceptions, nous pouvons maintenant formuler quelques questions fondamentales.

## Questions

1. *Le mal représente-t-il une dimension objective de la réalité?* Les philosophes se sont interrogés sur l'objectivité des énoncés incluant des termes apparentés à *mal* ou leurs opposés, en particulier quand ces termes sont pris dans l'acception morale plutôt que dans les deux autres sens distingués ci-dessus. Cette objectivité a été contestée par les philosophes proposant une analyse émotiviste des énoncés évaluatifs. Selon eux, les énoncés de ce type n'ont pas de sens cognitif; ils servent seulement à exprimer les émotions et les attitudes de ceux qui les utilisent et à communiquer ces émotions et ces attitudes à des tiers. Cette doctrine repose sur l'idée qu'il n'y a pas de *faits moraux* si la réalité est considérée en toute objectivité. Sous des formes diverses, elle est défendue dans la tradition empiriste, mais aussi par Spinoza ou Nietzsche.

2. *Comment le mal est-il entré — ou entre-t-il constamment — dans le monde?* Cette question peut être traitée soit avec les moyens d'un

langage mythologique et narratif, soit dans une perspective métaphysique plus abstraite, soit encore en recourant à des idées tirées de la biologie, de la psychologie, de la sociologie ou de l'économie.

On notera ici l'importance des récits de chute: chute morale dans la doctrine judaïque et chrétienne du péché, chute plus directement ontologique dans le platonisme. Une solidarité entre la sensibilité au phénomène moral du mal et l'attitude religieuse est manifeste.

3. *Comment et dans quelles conditions surmonter ou éviter le mal?* On entre ici dans le domaine des doctrines du salut ou de la libération. Celles-ci s'opposent les unes aux autres comme s'opposent les réponses à la question précédente: conversion permettant d'accueillir une grâce surnaturelle ou changement radical des conditions économiques et sociales, ces deux exemples montrent la diversité des doctrines en question.

4. *Comment le mal est-il compatible avec l'existence d'un Dieu tout-puissant et bon?* Cette question constitue le *problème du mal* des théologiens et des philosophes. A un premier niveau, elle se présente comme un problème logique. Mais même si la compatibilité sur laquelle on s'interroge est démontrée, la question de l'existence du mal rejaillit: le mal a-t-il une signification ou même une finalité?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous sommes confrontés. Nous ne les retiendrons pas toutes, mais nous avons cru utile de les dissocier préalablement. Les idées que nous voudrions défendre sont en rapport avec la première de ces questions, la question de l'objectivité des énoncés évaluatifs.

## La question de l'objectivité

La question de l'objectivité se pose en termes différents pour les divers types de phénomènes indiqués par le terme *mal*. Nous nous intéresserons ici à l'objectivité des énoncés incluant la perspective morale. Notre première thèse est que, parmi ces énoncés, certains peuvent avoir une portée objective.

Selon l'analyse émotiviste, en découvrant ou en dénonçant le mal («telles conditions d'existence sont intolérables»; «tel traitement

auquel quelqu'un est soumis est scandaleux»), nous exprimons des émotions ou des recommandations, mais nous ne parlons pas de quelque chose qui relèverait du mal indépendamment de tout énoncé de cette sorte. La dimension évaluative de *scandaleux* ou de *intolérable* ne se rapporte pas à un fait objectif, mais exprime une émotion et la recommandation d'un certain comportement.

Cette analyse assigne un rôle déterminant à l'émotion et à son expression. Cependant, elle ne nous semble pas atteindre le fond de la question. Les émotions ne sont pas ici l'instance ultime: nous pouvons avoir à corriger nos émotions en fonction des faits. Il faut pour cela qu'il y ait des faits à considérer et que nos énoncés évaluatifs puissent donc avoir une portée objective.

Certes, il s'agit là d'une possibilité: tous les énoncés concernés ne peuvent à coup sûr inclure cette portée objective. Dans les circonstances de la vie, des réactions chargées d'émotions se manifestent souvent. Il convient de les examiner de manière critique afin de distinguer ce qui est fondé de ce qui ne l'est pas. Ce n'est point suivre l'analyse émotiviste jusqu'au bout d'affirmer que cette critique est souvent nécessaire. Or une conception objectiviste du mal peut départager ce qui est fondé et ce qui ne l'est pas.

## L'entente

Avant de présenter une conception objectiviste apte à couvrir au moins certains aspects du phénomène du mal, quelques considérations préalables sont nécessaires. Une des dimensions de base de la vie humaine réside dans la communication. Prise dans son sens le plus authentique, la communication inclut un éveil à l'autre, ainsi qu'une part de don, de confiance et de dévouement à son égard. Par une somme de gestes, de paroles et d'actes de collaboration, la communication peut susciter une entente entre personnes.

L'entente ne possède pas les caractéristiques de l'objet des sciences naturelles, car on ne peut entreprendre de mesures à son sujet. La nature physique ne l'instaure pas; elle peut la détruire, sans reste apparent, par la mort ou l'accident. Cependant, on peut voir son objectivité de deux manières.

D'abord, on peut s'y rapporter de façon tout à fait spécifique. On peut souhaiter une entente, ou en redouter la rupture. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'un objet simplement inexistant tel que *le présent roi de France*. En effet, on ne peut pas craindre *le présent roi de France*, ni souhaiter le rencontrer, si l'on utilise *craindre* ou *rencontrer* de manière correcte.

Certes, on prétend parfois analyser *entente* et *rupture* en termes de comportement. La difficulté reste cependant que l'on peut s'imaginer des circonstances dans lesquelles il y aurait entente avec un comportement de rupture, ou rupture avec un comportement d'entente. L'analyse behavioriste semble rencontrer alors des limites.

L'objectivité de l'entente transparait d'une autre manière, par le fait qu'elle se trouve d'une certaine façon à la racine du phénomène social humain. On affirme ici une différence entre les systèmes humains d'institutions et les systèmes fixes d'institutions tels qu'on les rencontre dans certaines populations animales (par exemple les abeilles, les termites, etc.). Ces populations possèdent également des «institutions», des structures, des hiérarchies, etc. Chez ces animaux, cependant, le système social semble subsister sur l'unique base des instincts et sans l'institution d'ententes, alors que le trait original des sociétés humaines est précisément de ne pas subsister sans une reconstitution permanente des relations sociales. Celles-ci sont changeantes et soumises à de constants réaménagements, dont la succession forme une histoire. Dans cette constante mobilité, nous proposons de voir un effet de la dépendance de la société humaine par rapport à une socialité toujours en jeu. Or la socialité effective se règle sur l'entente comme représentant la modalité possible et optimale de la socialité. Si notre analyse est fondée, on reconnaîtra là l'objectivité de l'entente. On trouvera qu'elle exerce une influence jusque dans l'ordre causal de la nature. Nous n'affirmerons pas que l'entente constitue un phénomène partout présent — les impératifs sociaux peuvent se figer en structures qui ne s'expliquent pas par l'entente entre personnes — mais nous verrons en elle une dimension essentielle du fait social humain, expliquant ses conditions et sa mobilité spécifiques.

La conception de la socialité esquissée ici est sans doute plus ambitieuse que celle qui est inhérente à d'autres vues de la société,

par exemple à celle de l'utilitarisme. L'utilitariste affirme que les règles morales sont celles qui rendent maximal le bonheur pour tous ou pour le plus grand nombre. Mais que veulent dire *tous* ou *le plus grand nombre*? Comment expliquer ce qu'en droit ces ensembles incluent? L'utilitarisme ne répond pas à ces questions: il n'explique pas la constitution de ces ensembles. Or le *pour tous* ou *pour le plus grand nombre* suppose déjà l'éthique, alors que, selon l'utilitarisme, il doit servir à la fonder. C'est cette dimension éthique que nous nous proposons de découvrir dans une relation de socialité précédant les décisions relatives à l'utilité dans un contexte social.

L'entente entre personnes peut n'être pas toujours possible. En effet, il n'y a pas de communication qui ne s'effectue dans le cadre d'une vie individuelle et sociale qui impose ses contraintes propres. La capacité de communication et d'entente est donc finie pour chacun. Elle l'est en fait, mais il demeure significatif qu'elle ne peut l'être en droit. Une structure sociale peut donc être injuste, dans la mesure où elle tracerait des limites radicales à la communication et à l'entente.

### La déficience de l'entente

Jusqu'ici, nous avons cherché à préciser la notion d'entente et avancé l'idée de son objectivité. Nous proposons — ce sera notre seconde thèse — de concevoir le mal, pour une partie au moins de l'acception morale de ce terme, comme une déficience de l'entente, ou comme une absence de celle-ci alors même qu'elle est possible. En cela, notre conception — qui pourrait servir de critère pour l'une des dimensions principales du mal pris dans l'acception morale — s'inspire de la tradition philosophique qui caractérise le mal comme déficience ou privation.

Le mal, écrit Thomas d'Aquin, est le défaut du bien qui est naturel et dû à une chose («malum enim est defectus boni quod natum est et debet haberi»). La cécité, par exemple, est le manque d'un bien, la vue, propre à l'homme et à l'animal. Ce mal est de nature privative: il n'a pas d'existence ni d'efficacité propres. De plus, la cécité est un mal seulement à l'égard de l'homme et de

l'animal, mais non à l'égard de la pierre. Le mal existe donc dans la mesure où la chose affectée par le mal est apte à posséder le bien correspondant. En ce sens, cette déficience, cette réduction des possibilités propres d'un être, se situe dans un ordre objectif.

Cette conception est très large car elle doit caractériser les différents types de maux que nous avons distingués plus haut. Elle présente cependant certaines difficultés — liées à la convertibilité de *bien* et d'*être* dans la philosophie médiévale — que nous ne discuterons pas ici. Pour notre part, nous voudrions réduire le champ d'application de cette conception et la limiter spécifiquement à l'entente entre personnes. Nous suggérons donc que la déficience, ou la privation de cette entente lorsqu'elle est possible, représente une dimension fondamentale — et factuelle — du mal. Bien sûr, cette déficience ou privation se situe sur un plan différent de la déficience rencontrée dans le cas de la cécité. La déficience n'est pas relative ici aux possibilités vitales de tout animal. L'objet par rapport auquel il y a déficience ou privation est un objet d'institution. Aussi l'énoncé «x relève du mal» comporte-t-il bien ici une relation à l'homme et à ses possibilités spécifiques. Ici, l'énoncé évaluatif incluant *mal* se rapporte à des circonstances que la physique ou la biologie ne suffisent pas à décrire. Cela ne l'empêche pas d'avoir une portée objective.

### Mal et responsabilité

Quel est le rapport entre le mal, lorsqu'il consiste en l'atteinte portée à l'entente (présente ou possible) entre personnes, et la responsabilité des individus? Ce rapport, évidemment étroit, peut se présenter de plus d'une manière:

- une région du mal ainsi conçu résulte du viol de règles juridiques existantes, de lois. Dans cette région, il y a alors un tort au sens juridique et, dans certains cas, une perspective de réparation dans le cadre du système légal
- une autre région du mal ainsi conçu résulte du viol de règles morales (par exemple le mensonge dans le cadre extra-juridique). Il y a ici un tort au sens moral, mais qui n'entraîne pas de procédure dans le cadre légal.

Dans ces deux régions du mal, des actes ou des omissions d'actes correspondent aux maux; ils entraînent une responsabilité pour une ou plusieurs personnes déterminées. Une autre disposition de leur volonté aurait permis d'éviter ces maux. Il n'apparaît pas, cependant, que tout le mal relevant de la conception avancée ici résulte d'actes ordonnés à la volonté d'une personne. La mort naturelle, certaines formes de mal physique, effacent l'entente et peuvent entraîner l'isolement, la solitude subie, l'incompréhension, sans relever d'une volonté humaine. Dans ces cas — et dans ces cas seulement — il n'y a pas de responsabilité humaine déterminable, et cependant il y a mal. La catégorie du tragique désigne précisément les cas dans lesquels le mal apparaît par la fidélité même aux règles morales et juridiques.

En ce sens, la question du mal échappe dans une certaine mesure à la sphère du droit et de la moralité. Il y a une région du mal qui s'avère compatible avec une conformité complète aux règles morales et juridiques. Ou, en prenant les choses sous un autre angle, le droit et la moralité réalisés ne paraissent pas être en mesure de réduire complètement le mal. C'est le propre de l'utopie que d'imaginer des dispositions qui permettraient de surmonter cette limitation du droit et de la moralité.

Du reste, on ne peut avancer des règles juridiques ou morales exigeant positivement l'entente. Cela indique, d'une autre manière, que l'entente peut échouer alors même que la capacité de se conformer aux lois et à la moralité se réalise.

On aperçoit ici un aspect de l'affinité entre la sensibilité au phénomène du mal et l'attitude religieuse. Le mal n'est pas seulement échec du droit et de la moralité, qui pourrait être dépassé sur un plan purement humain. La satisfaction des règles juridiques et des demandes de la moralité laisse subsister des aspirations au dépassement du mal. Ces aspirations ne peuvent s'exprimer que dans une perspective religieuse.

Revenons maintenant au mal en tant qu'il tombe sous la responsabilité des personnes. Il y a sans doute plusieurs degrés dans le défaut de l'entente dont la volonté est responsable:

- une forme banale est l'indifférence. Parfois, la loi la condamne, en particulier comme *non-assistance à personne en danger*. En général, cependant, l'indifférence ne compromet guère l'entente dans la mesure où elle préserve la possibilité pour une entente de se constituer dans d'autres circonstances
- la réduction d'autrui à un simple moyen de mes fins constitue une sorte de détournement de l'entente. En apercevoir la possibilité est déjà une figure du mal: c'est saisir la possibilité de l'entente et s'arrêter à la perspective de son utilisation en vue de la domination de la nature ou d'autrui
- dans le cas précédent, une certaine indifférence reste présente. Par contraste apparaît la figure du mal qui procède par l'humiliation d'autrui, par la douleur et par l'amoindrissement physique et moral qui lui sont infligés. Ces formes d'actes ne sont pas des effets de l'instinct, mais impliquent une conscience de la possibilité de l'entente et une volonté expresse de détruire ce possible. Les manières de compromettre ainsi l'entente s'avèrent extraordinairement diverses et semblent parfois mobiliser toute l'imagination humaine.

## Conclusions

Dans la conception avancée ici, le mal est vu de façon prioritaire comme une déficience de l'ordre interpersonnel. On est dès lors amené à se poser la question suivante: n'y a-t-il pas des maux qui se tiendraient strictement dans la sphère personnelle? Les conflits intérieurs, les fautes sans impact sur autrui, les états dépressifs ne témoignent-ils pas de tels phénomènes? Sur ces interrogations, deux remarques qui ne prétendent pas épuiser la question. On pourrait alléguer que le mal que l'on se fait à soi-même reste en quelque sorte circonscrit par la limitation de sa sphère d'application. Mais cela n'est pas satisfaisant: de multiples ententes — actuelles ou possibles — peuvent être touchées par là. Il est donc plus conséquent de noter que l'entente suppose des partenaires véritablement aptes à l'instituer. Une solidarité existe entre la qualité du rapport entre personnes et la qualité du rapport de chacun avec soi-même. Toutefois, notre conception rencontre ici une limite. Le défaut

d'entente représente une dimension particulièrement significative du mal, mais il ne saurait peut-être rendre compte de tous ses aspects.

Nous mettrons un terme à ces réflexions en relevant d'abord ce que nous n'avons pas cherché à faire. Nous n'avons pas apporté de réponse à la question suivante: la déficience ou la privation que nous avons définies comme faits moraux négatifs sont-elles réellement mauvaises? Nous avons simplement tenu cette idée pour admissible. Si elle devait être contestée, voici la direction d'une justification possible. Celui qui conteste une thèse intervient dans le cadre d'une discussion. L'acceptation de ce cadre a une portée normative: la violence doit en être écartée; le meilleur argument doit être accepté d'où qu'il vienne. Ces conditions normatives de l'argumentation sont manifestées — sinon toujours réalisées — par toute discussion ouverte. Cette dimension normative permet alors l'évaluation, selon que les conditions normatives sont satisfaites ou non. Certes, l'entente sur un langage commun, sur des thèses et des arguments n'est pas encore l'entente au sens décrit plus haut, mais elle n'est pas sans affinité avec elle. Cette affinité semble valoir également pour la démarche scientifique, dans la mesure où celle-ci suppose l'échange et la critique réciproque.

Ensuite, nous n'avons pas non plus voulu définir le terme évaluatif *mal* en termes complètement non évaluatifs (on aurait alors un *naturalisme éthique*). Nous considérons en effet que l'entente a une signification éthique car elle implique un contexte normatif implicite ou explicite.

Ce que nous avons tenté de faire, en revanche, est de montrer qu'il y a des *faits* moraux, dans l'ordre du mal, et que l'émotion n'est pas seule en cause. Les énoncés évaluatifs, dans les cas considérés, portent sur des faits et ont une portée objective.

Nos vifs remerciements s'adressent à M. Fernand Brunner et à Yves Tissot pour leur aide au cours de la rédaction de ces pages.

#### Bibliographie

- NABERT, Jean. 1970. *Essai sur le mal*. 2<sup>e</sup> éd. Paris: Aubier.  
 RICŒUR, Paul. 1960. *Finitude et culpabilité*. Paris: Aubier.  
 WRIGHT, G. H. von. 1983. «The Foundation of Norms and Normative Statements», in: *Practical Reason*, I. Oxford: Blackwell, pp. 67-82.

## Sommaire

Roland Kaehr <i>Avant-propos</i> .....	7
Pierre Centlivres <i>Les mots et les maux: sur les traces du mal dans les dictionnaires d'ethnologie</i> .....	9
Jean Jamin <i>L'ethnographie mode d'emploi</i> .....	45
Marc Augé <i>Mal du même, mal de l'autre</i> .....	81
Michael Houseman <i>Le Mal pour le mâle: un bien initiatique</i> .....	89
Alain Testart <i>Pandore ou l'origine des maux</i> .....	101
Marceline de Montmollin <i>Libération de la douleur et destruction du mal: reflets iconographiques tirés du bouddhisme tibétain</i> .....	123
Gaston Wagner <i>Opacité du mal et clarté de la douleur</i> .....	159
Daniel Schulthess <i>Une conception de l'objectivité-du mal</i> .....	171
Patrice Guex <i>La douleur prétexte</i> .....	181
Marco Vannotti <i>La douleur et le discours médical</i> .....	187
François Borel <i>La vièle, le tambour et les génies du mal</i> .....	199